



N°43 - Novembre - Décembre 2000

Service d'appui et de liaison des Ateliers de Pédagogie Personnalisée

Réseau de formation ouverte tout au long de la vie.

www.app.tm.fr

IOTA+ donne la parole à des experts de l'autoformation.

Dans ce numéro, après Joffre Dumazedier (bulletin n° 17, nov. 95) et André de Peretti (bulletin n° 26, septembre 91), c'est au tour de Philippe Carré d'enrichir la réflexion sur les pratiques d'autoformation en APP.

Nous envisageons de solliciter périodiquement d'autres experts sur l'état actuel des pratiques de formation.

Philippe Carré est avant tout un praticien se partageant entre le terrain et la recherche fondamentale. Il a longtemps été formateur en langues pour des entreprises, les Universités du 3ème âge, des cabinets de conseil en formation. Docteur en sciences de l'éducation, il est habilité à diriger des recherches ; il est nommé professeur associé à l'Université de Lille, puis en 1999, professeur à l'Université de Paris X (département sciences de l'éducation). Philippe Carré est en outre président de l'association INTERFACE-RECHERCHE, qui a pour objectif de rapprocher l'activité de recherche-université et celle de praticien-consultant dans les domaines des langues et de la communication internationale.

IOTA+ A DEMENAGE

Depuis début novembre, IOTA+ a changé de quartier et d'environnement. L'équipe s'est installée avec celle de l'ORAVEP, dans des locaux plus grands, au 7ème étage d'un immeuble moderne.

L'équipe de IOTA+, sous la responsabilité de Michel Tétart, poursuivra sa mission de service, d'appui et de liaison des APP, au sein d'une «ORAVEP» en mutation.

LA NOUVELLE ADRESSE :

IOTA+/ORAVEP
Immeuble Evolution
18-26, rue Goubet
75959 Paris cedex 19 (métro Ourcq).
Tél : 01 48 03 90 00
Fax : 01 48 03 90 21

Site web et e-mail inchangés :
www.app.tm.fr – iota.iota@app.tm.fr

Sommaire

- Animation régionale p. 2
 - Les APP de La Réunion
 - Les APP de Rhône Alpes
 - Les APP de La Nouvelle Calédonie
- Interview Philippe Carré p. 3, 4, 5 et 6
- CNED/APP p. 7
- Autofod p. 7
- La rubrique APP/Internet p. 8

RUN APP - L'animation du réseau de la Réunion est lancée

L'animation du réseau de la Réunion (Run APP) est officielle depuis le 4 juillet 2000. En effet, suite à la notification de la décision de la commission permanente du Conseil Régional réunie le 16 juin 2000, un budget de fonctionnement a été alloué pour une animation régionale. Willy Lucilly de l'APP de l'Association pour la Promotion en milieu Rural (APR) a été proposé et accepté en tant qu'animateur du réseau.

Une première réunion s'est tenue le 07 Juillet où il a été planifié divers chantiers/projets à réaliser d'ici juin 2001.

Réalisation prévue avant la fin de l'année 2000 :

- Promotion des APP de la Réunion :
- Création et diffusion d'un logo commun.
- Officialisation du site des APP de la Réunion en cours d'élaboration.
- Visite des APP : entretien avec l'ensemble des formateurs des APP afin de recenser les besoins et d'appréhender une harmonisation des pratiques.
- Rencontre de ces formateurs en séminaire de 2 jours afin de constituer un état des savoirs sur les pratiques de l'auto-formation à la Réunion et de faire des propositions d'échanges dynamiques des pratiques en fin d'année.

A moyen terme : en 2001

- Rencontres et échanges avec les partenaires nationaux
- Formation en didactique
- Harmonisation des pièces et des imprimés administratifs : une rencontre des personnels administratifs des APP est là aussi à prévoir.

L'émergence d'un pôle d'animation régionale marque une étape importante dans la structuration d'un réseau régional !

Contact : Willy Lucilly
app.apr.reunion@app.tm.fr

Animation régionale Rhône Alpes

A l'initiative de la DRTEFP, un plan d'accompagnement régional des APP est mis en place depuis le mois de septembre en Rhône Alpes (59 APP). La coordination technique de ce plan, prévu pour une durée de quatre ans, a été confiée au cabinet BPI. Elaboré avec les partenaires du service public de l'emploi, les partenaires sociaux, les représentants des organismes de formation, l'association régionale pour la promotion des APP, IOTA+, tous réunis dans un groupe de pilotage, ce plan vise à une meilleure organisation du réseau et une plus grande professionnalisation des formateurs. Une expérience à suivre...

Contact : Michel Tétart
iota.tetart@app.tm.fr
Les App de Rhône Alpes

Un e-mail des APP de la Nouvelle Calédonie

La responsable, Sylvie Carré, des APP de la Province Sud de Nouvelle Calédonie (Nouméa et communes environnantes), nous donne des nouvelles des APP et nous livre les problèmes particuliers rencontrés dans cette région.

" Les APP existent depuis 92 et sont destinés aux jeunes de moins 26 ans, en effet ils sont intégrés dans la MIJ (Mission Insertion des Jeunes) qui en son sein regroupe de nombreux services : une Mission locale, un BIJ, un Espace Jeunes (orienté entreprise), des APP... Depuis que j'ai pris ce service (août 98) mon souci permanent a été de " techniciser " les outils : 2 salles équipées d'ordinateurs multimédia, des logiciels éducatifs, de nouveaux outils pédagogiques support papier, bientôt Internet en accès libre et gratuit. Les jeunes reçus chaque année sont passés de 210 à 2100 (soit 10 fois plus).

Mon souci à présent est de 'labelliser' ou faire reconnaître les APP comme outil de formation. En effet notre budget se résume au financement de 3 formateurs et celui-ci est pris en charge uniquement par le DSU (Développement social urbain) de Nouméa. Nous arrivons parallèlement à monter quelques actions de préformation et de socialisation nous permettant ainsi de financer notre équipement informatique. Nous n'avons aucun financement de la formation professionnelle continue et la formule 30 francs heure/stagiaire n'existe pas ici. Nous avons énormément de demandes du public jeune et nous ne pouvons malheureusement pas répondre de façon satisfaisante avec seulement 3 formateurs.

Depuis 2 ans également, 5 antennes Mij des communes de la province sud accueillent des APP, à raison de quelques heures par semaine. Leur fonctionnement est encore tout à fait archaïque. J'ai bien capturé sur votre site le cahier des charges des APP mais il est difficilement applicable ici ... Je suis également en relation avec le Greta Sud de Calédonie dont le public est adulte (c'est une des problématique de la Calédonie : tout est séparé les jeunes, les adultes, l'insertion, la formation) afin d'essayer de monter un projet d'ouverture des APP aux adultes.

Mon seul lien à présent avec la France était la réception de votre brochure IOTA, et depuis peu je me ballade sur le net grâce à vos liens ... (je vous félicite pour votre travail). Nous sommes d'autre part très intéressés par les plateformes pour la formation ouverte et à distance.. mais par où commencer ? comment tester le produit ? Nous aimerions aussi faire partie de votre réseau. J'attends d'entrer en communication avec vous afin d'approfondir les points qui vous sembleraient nécessaires... "

N'hésitez pas à la contacter.

Contact : APPde Nouméa
e-mail : mijps@canl.nc

IOTA+ :

Vous avez la connaissance de la formation sur le terrain des entreprises et du terrain universitaire. Quand et comment avez-vous croisé le terrain des APP ?

Philippe Carré :

En 1989, j'ai mené avec François Vidal, une étude soutenue par André Voisin de la Délégation à la Formation Professionnelle sur le co-investissement formation, thème très peu à la mode à cette époque. Il s'agissait de chercher à tempérer la vague de fond des années 1980 sur l'investissement formation, essentiellement vue comme un atout stratégique pour les entreprises, au même titre que les autres fonctions : production, commercial, ressources humaines par exemple. Je voyais bien l'importance de développer et professionnaliser la formation. Mais dans cette approche les individus disparaissaient complètement, et moi, de formation psycho-pédagogique, je ne voyais pas bien comment on pouvait faire de la formation sans prendre en compte la logique des sujets dans les ingénieries et les systèmes. Pour mener cette étude, nous avons cherché différents terrains et différentes situations de formation. La DFP nous a conseillé assez naturellement de visiter un APP. Mais, à l'époque, je n'ai pas été franchement impressionné. Peut être que ce n'était pas mûr, ou que celui que j'ai visité n'était pas au " top ". J'ai vu des gens qui travaillaient tout seuls avec, déjà, des ordinateurs. Mais on ne m'a pas trop parlé d'autoformation, de projet, de contrat, de charte... bref, tout ce qui fait l'originalité des APP. Je ne l'ai peut-être pas vu, ou bien on me les a mal présentés...

Puis après quelques années, je me suis trouvé au cœur du sujet quand j'ai été nommé à Lille, avec les trois APP du CUEEP (Université de Lille) et celui de l'ILEP. J'ai vu d'un seul coup comment une région s'était saisie de ce modèle pédagogique avec un fonctionnement en réseau régional d'une part, et surtout, comment la pédagogie fonctionnait concrètement d'autre part. J'ai développé avec Frédéric Haeuw, à la fois coordonnateur d'APP et doctorant, une collaboration assez étroite pendant cinq

ans : échanges, rencontres avec les acteurs du réseau des APP, etc... Entre autre, les étudiants de DESS allaient passer une journée dans un APP. On a organisé en particulier avec Daniel Poisson une réunion finale assez extraordinaire l'année dernière dont tout le monde est sorti ébahi, parce que ce sont les personnes de l'APP qui l'ont animée. Les étudiants ont vu comment on pouvait apprendre dans une logique d'autoformation assistée. Les apprenants étaient valorisés, les formateurs aussi. Pour moi, les APP, c'est bien " se former autrement " ! Puis, il y a eu le deuxième colloque de l'autoformation de Lille en 1995 où les APP étaient déjà fortement présents.

Aujourd'hui, j'ai de plus en plus la conviction que les APP sont la concrétisation pédagogique de l'autoformation. Philippe Mérieu rappelle que, dans nos métiers, il y a une distance entre le " faire " et le " dire ". Avec les APP, on voit comment, concrètement, la liaison entre la pratique et la théorie peut s'établir. Il y a plusieurs années, à partir de l'activité de DIXIT, mon domaine d'écriture portait sur le lancement de plusieurs Centre de Ressources en Entreprise (Renault, Thomson, Alcatel, etc.). En fait, je me suis aperçu après coup que ce que j'avais écrit sur les sept piliers de l'autoformation à partir de cette expérience était en grande partie en phase avec l'activité des APP. C'était le même modèle pédagogique, je dirais même que l'ingénierie globale des APP était peut-être mieux ficelée ! Dans un mémoire de DESS, Rachida Guecieur a d'ailleurs clairement montré la correspondance entre le cahier des charges des APP et les sept piliers. En 1992, j'ai écrit deux livres "L'autoformation en entreprise"* et "L'autoformation dans la formation professionnelle"**. À mi-chemin entre les centres de langues et les APP, j'ai participé à une grande opération lancée par le CENCEP (Caisse d'Épargne). Il s'agissait de mettre en place des centres ressources dans toute la France, pour répondre à un problème d'économie de la formation. Le CENCEP estimait que 25 % des frais de formation étaient donnés «aux hôteliers» (voir travaux d'Albertini dans le livre

* Editions Entente, 1992

** Documentation Française – Ph. Carré – 1992

«L'économie n'est plus ce qu'elle sera» qui souligne que l'économie a toujours mené le bal !). J'ai vu de vrais centres ressources, mais aussi de "vrais placards" pleins de ressources inutilisées comme quoi la notion de centre ressources et la pédagogie qui en découle peut être variable s'il n'y a pas une ingénierie qui l'accompagne. Le dernier point qui a confirmé mon sentiment sur les APP, ce fut la mission d'audit que j'ai assurée dans le cadre d'INTERFACE auprès du réseau des 22 APP du Languedoc-Roussillon. Dans une approche systématisée, avec, entre autre, l'appui de Pascal Galvani et Monique Vaillant, j'ai vu une deuxième région où la pratique d'autoformation assistée des APP était également en place dans une logique de réseau. Non seulement les APP prouvent que l'on peut innover pour se former autrement, mais aussi que cette innovation peut se faire concrètement sur une large échelle. Les équipes des APP ont mis en œuvre un dispositif d'autoformation accompagnée pour des adultes, certes perfectible, mais opérationnel.

IOTA+ :

À vous entendre, on peut dire que la pratique des APP est cohérente entre les objectifs annoncés et leur réalisation. Autrement dit, que les APP ont aujourd'hui une activité reposant sur l'autoformation à la fois qualitative et quantitative.

Philippe Carré :

Pour avoir fréquenté de près plusieurs APP, effectivement on peut le dire comme ça !

IOTA+ :

Quels sont, d'après vous, les points forts mais aussi les points faibles des APP aujourd'hui, qui mériteraient notre attention pour assurer l'équilibre dynamique du réseau ?

Philippe Carré :

Commençons par les points forts que j'ai déjà en partie esquissés. Le premier est le cahier des charges qui est, certes,

quelquefois contestée sur le terrain... Mais il assure dans toutes ses rubriques, sans aucun doute, une contrainte dynamique, synonyme de force et de cohésion au sein du réseau. Deuxième point fort, c'est la notion de projet qui me paraît majeure au plan théorique. Pour entrer en APP, la condition numéro 1, c'est d'avoir un projet. Toutes mes interviews auprès d'apprenants d'APP témoignent de cette dimension centrale : "ici, on ne nous prend pas pour des numéros, les formateurs sont proches et disponibles, on nous appelle par nos prénoms". L'APP est une structure de respect des personnes apprenantes dans leur logique de vie dans laquelle la motivation et l'engagement, thèmes centraux de mes travaux de recherche sont moteurs : "Ah, ici, si tu n'as pas de projet, tu n'y arriveras pas, il faut être motivé". Les apprenants d'APP expliquent très bien, avec leurs mots, qu'un adulte n'apprend pas s'il n'a pas une finalité qui donne du sens à son action. Enfin, troisième point qui me semble fort, c'est la dimension ingénierie des APP où une combinatoire de moyens, que j'ai moi-même appliquée en partie dans le centre de ressource langues, change complètement le statut du formateur. Il devient lui-même ressource en fonction des demandes des apprenants, dans un travail collectif et flexible ; intégrateur de ressources, producteur de ressources, tuteur méthodologique, enseignant, etc... Pour finir, je voudrais souligner l'importance de l'aménagement des locaux de l'APP. L'architecture pédagogique est lisible : les lieux de travail autonome individuel, en groupe, les lieux informatiques, les salles de cours, le poste de télé-formation, et aussi les espaces de convivialité sont distincts. L'APP de l'ILEP à Lille, de ce point de vue, est tout à fait intéressant. Pour finir sur les points forts de l'APP, je devrais aussi parler du rôle central du coordonnateur, du travail en équipe, de la régulation du comité de pilotage et de l'ancrage territorial, c'est-à-dire, en fait, tous les points du cahier des charges.

Concernant les points faibles, étant toujours en contact avec des nombreux acteurs du réseau, je voudrais les regrouper en trois rubriques : les ressources, l'ouverture, en particulier le tissu économique, et enfin la concurrence interne.

De mon point de vue, sauf évolution récente que j'espère, il y a un gâchis formidable des ressources pédagogiques. C'est un problème compliqué qui nécessiterait une vraie recherche-action. Quelques données chiffrées pour donner un ordre de grandeur : pour 60 francs par inscrit dans un APP sur un an, c'est-à-dire l'équivalent d'un repas dans un fast food, et à raison de 150.000 apprenants par an, on pourrait dégager une somme de 9 millions de francs susceptibles de financer la création de qualité de 80 % des contenus pédagogiques, à la fois sous forme ressource papier et ressource en ligne : math, français, langue étrangère, culture générale, culture technologique, etc. Somme, certes, énorme, mais ridicule au regard des vrais enjeux des APP. Je ne comprends pas que cette décision ne soit toujours pas prise. C'est la vraie faiblesse des APP. Il y a une bonne volonté évidente au sein des APP, mais quand j'en visite un, je suis souvent perplexe. Et pourtant ça marche ! Il faudrait sortir de nos idées traditionnelles de subventionnement pour imaginer un moyen de mettre les contenus de formation sous forme de matrice pour tous les formateurs. Il s'agit de libérer les formateurs d'un temps de conception trop long pour leur donner plus de liberté dans la gestion des relations pédagogiques et partenariales.

IOTA+ :

Ce travail de conception de ressources d'autoformation n'est-il pas un passage obligé pour les membres d'équipes des APP, et n'y a-t-il pas un risque d'appauvrir la richesse due à la diversité au sein du réseau des APP ?

Philippe Carré :

Il ne s'agit pas que de mettre des ressources en ligne... Cela doit être accompagné d'un processus d'actualisation (que l'on peut estimer à 5 ou 6 francs par personne et par an) qui puisse s'auto-entretenir avec un système de sélection des meilleures pratiques et d'intégration d'innovation. Alors l'argument, juste dans le feu de l'action mais faux à moyen terme, qui consiste à dire que les formateurs préfèrent réaliser leur propre outil tombera ! Si je prépare une séquen-

ce et que l'on m'indique que sur Internet il y a de très fortes chances qu'il y ait déjà ce type de ressources, j'hésiterai, de plus en plus, à en refaire une ... et au bout de six mois, quand j'aurai vu la qualité et la pertinence des ressources faites par mes collègues, j'accepterai de sortir de cette logique de reconstruction et je me consacrerai à des choses plus intéressantes dont, pourquoi pas, la création de ressources au plan national !

IOTA+ :

On peut dire qu'en terme de ressources, on commence à voir des mutualisations au plan régional. Par ailleurs, on assiste à l'émergence forte de la notion de plate-forme de télé-formation (le "e-learning") qui est en train de se répandre en Europe (voir le salon TELEFORM 2000 de Marseille www.teleform.tm.fr). Ces deux éléments concrétisent la piste que vous venez d'esquisser...

Philippe Carré :

Il y a une grande inertie de la diffusion des technologies, et en particulier, des plates-formes de télé-formation. Je le vois aussi bien dans ma propre Université ou en entreprise, au travers de mon ancienne activité à INTERFACE. Il va s'écouler une dizaine d'années entre l'apparition et l'utilisation réelle des plates-formes. Est-ce que les APP ne sont pas dignes d'un grand projet, d'initiative publique, privée ou de l'articulation des deux, qui pourrait mobiliser, et bien sûr associer, l'ensemble des acteurs des APP sur une échéance à court terme pour avancer sur cette question centrale des ressources ? À mon avis, une initiative d'ampleur nationale devrait aider les formateurs dans leur action au quotidien. Je reste sceptique sur l'idée que seule la technologie, dont la diffusion est relativement lente, pourrait résoudre cette question. La multitude des initiatives en région ne me semble pas non plus la réponse. Il faut s'y mettre tous ensemble pour faire passer les APP, déjà organisés au réseau avec, entre autre, l'outil Internet, à une autre logique de partage des ressources et donc des compétences.

IOTA+ :

Le deuxième point faible...

Philippe Carré :

Il concerne l'ouverture des APP au tissu local et, en particulier, au tissu économique des PME-PMI. Cela fait assez longtemps qu'on en entend parler ! Les entreprises, surtout les petites (moins de cinq cents employés), sont dans des nouvelles logiques d'organisation souples où émergent des besoins de formation individuelle et des besoins de compétences collectives, surtout des compétences de base. Et elles n'ont pas les structures adaptées qui puissent répondre à ces besoins. Pour elles, les APP sont la réponse, en terme de formation flexible. À la limite, la CGPME qui s'intéresse ouvertement à l'autoformation (voir document préparatoire à la table ronde présidée par Nicole Pery, Secrétaire d'Etat aux droits de la femme et de la formation professionnelle) pourrait être très réceptive à des actions de formations ouvertes, très ancrées sur le local, comme celles menées par les APP. Les patrons de PME sont souvent des autodidactes. Les gens pourraient apprendre sur leur temps de travail et sur leur temps personnel (RTT). Pour tenir ce challenge, les APP doivent donner une image en correspondance avec leur ambition. Ce qui n'est pas systématiquement le cas. L'image d'un réseau dépend aussi de ses éléments les plus faibles. Il m'est arrivé de visiter des APP tout à fait intéressants sur le fond, mais dont l'aménagement des locaux les disqualifiait. Ceci dit, de moins en moins d'APP sont dans cette situation. Le dernier APP que j'ai visité, celui de Romorantin, en région Centre, est, de ce point de vue, tout à fait exemplaire : locaux clairs, fonctionnels et spacieux. C'est une question d'image, comme disent les publicistes. Cela concerne aussi bien la plaquette de présentation, l'accueil à l'arrivée, les outils et les ressources mis à disposition mais surtout, j'insiste, les locaux.

IOTA+ :

Un effort sur le " marketing " des formations ouvertes des APP ?

Philippe Carré :

Plus profondément, je pense qu'il s'agit aujourd'hui de changer l'image des APP qui est bonne auprès de plus en plus de pédagogues, mais pas suffisamment claire auprès des entreprises.

IOTA+ :

Est-il aussi nécessaire que nous changeons l'image que nous avons nous-mêmes des entreprises ?

Philippe Carré :

C'est vrai qu'il y a des résistances au sein du réseau sur l'intégration des salariés. Certains estiment que ce n'est pas la mission prioritaire des APP. Je crois que le cahier des charges incite les APP à assurer la diversification de leur financement, y compris en accueillant et formant des salariés.

IOTA+ :

Tout à fait, l'ouverture vers les entreprises est en cours. Le cahier des charges des APP les positionne comme des partenaires naturels des entreprises locales. Pour nous, à IOTA+, c'est un chantier qui nous paraît important et que nous allons développer avec des APP ayant déjà acquis une expérience significative (APP d'Alsace et APP de l'opération APP/CCI). Les programmes européens pourraient être un outil pour conforter les échanges en APP et PME-PMI avec le soutien des DRTEFP et l'implication des Chambres de Commerce et de l'Industrie, des OPCA et des organisations syndicales.

Philippe Carré :

Il y a des investissements à faire dans le domaine de la publicité, mais aussi des locaux pour certains APP. Les partenaires sont très sensibles à cette question. À travers les locaux, on peut lire le projet pédagogique de l'APP. Avec des locaux inadaptés ou mal positionnés, l'action de l'APP se trouve affaiblie. Les besoins de formation des publics peu qualifiés d'entreprises sont importants, de même que celui des ménages. Je suis entouré de gens qui aimeraient

bien trouver des réponses faciles, de proximité, pour leur besoin de connaissances, exactement sur ces contenus : culture générale, informatique, math, français, etc. " Si ce n'était pas loin de chez moi... " Cependant, en terme de motivation, les publics peu qualifiés d'entreprises ont un autre statut dont il faut tenir compte. Le statut est, de mon point de vue, la vraie variable sur l'engagement des personnes dans une autoformation. Un demandeur d'emploi et un salarié ont deux statuts qui génèrent une implication différenciée dans les processus de formation. Par ailleurs, les besoins de formation ne concernent pas que les ouvriers. On peut être diplômé et faiblement qualifié dans un secteur couvert par le savoir-faire des APP (employé, administratif, agent de maîtrise, voire cadre).

IOTA+ :

Et le troisième point faible ?

Philippe Carré :

C'est le problème de la concurrence interne entre l'APP et son organisme support qui aujourd'hui, ne plaide pas en faveur du développement du réseau. C'est un point délicat qui génère beaucoup de conflits. Il est normal qu'il y ait une certaine dose de concurrence entre les différents types d'organismes de formation, consulaire, privé, E.N. ou associatif. La formation des adultes est un marché. Mais à l'intérieur d'un même organisme, cette concurrence est déstabilisante et s'accompagne trop souvent de tensions entre les personnels (problème de statut et de précarités). Il y aurait certainement besoin de rappeler les missions et les rôles de chaque structure : APP, DPFI, SRIF, Centre Permanent, etc. pour trouver leur vraie complémentarité. De ces trois points faibles, c'est celui sur lequel j'ai certainement le moins d'idées ! Les APP n'ont toujours pas d'entité juridique. D'un certain côté, cela peut les affaiblir, mais de l'autre, cela constitue une force réelle. Mon expérience m'amène à être prudent sur l'évolution vers un statut de type privé. Les APP doivent rester cohérents avec leur mission initiale de service aux publics, en particulier les plus faiblement qualifiés, y compris, bien sûr, les

salariés. Je ne suis pas sûr que l'économie seule pourra réguler ce marché ! Les APP doivent rester à but non lucratif et dans une logique de plus grande initiative.

IOTA+ :

D'un point de vue international, comment pourriez-vous éclairer les pratiques d'autoformation des APP ?

Philippe Carré :

Mon expérience internationale est essentiellement nord-américaine, plus qu'européenne. Depuis plusieurs années, je pratique « mon autoformation » sur mon sujet de recherche « motivation et autoformation » essentiellement aux États-Unis en rencontrant des équipes de chercheurs ou en participant à des colloques. Je connais assez bien ce pays où il se passe un tas de choses, souvent inconnues en France. On doit pouvoir assez facilement trouver, dans des entreprises, des centres de ressources avec un fonctionnement proche de celui des APP. À ce stade, il me paraît important de rappeler les travaux de Knowles. Cet universitaire américain a établi la première théorie de la pédagogie de l'autoformation, appelée d'abord « andragogie », puis « formation auto dirigée ». Aujourd'hui, ce champ de recherche est très riche. Ceci dit, sur le plan pratique, mon sentiment est que l'APP reste une exception française, de par son échelle aussi massive ! Ce n'est pas un modèle connu, ni aux USA, ni au Canada, ni même en Europe, me semble-t-il !

IOTA+ :

Pourtant les concepts de l'autoformation sont plutôt nord-américains !

Philippe Carré :

Oui, mais pas uniquement ! Aujourd'hui, on repère cinq courants sur l'autoformation*. D'abord, "L'autodidaxie" qui a toujours été un domaine de réflexion très internationale, avec une forte tradition française**. "L'autoformation existentielle" que développent les collègues de Tours, centrée sur l'his-

toire de vie est, elle, plutôt franco-française ; "L'apprentissage auto dirigé", l'aspect cognitif pour savoir comment les gens apprennent par eux-mêmes, est effectivement d'origine nord-américaine ; l'autoformation "socio-organisationnelle", dans les entreprises et les associations ; enfin, concernant "Les systèmes pédagogiques basés sur l'autoformation", il y a du Nord-Américain avec Knowles, mais aussi beaucoup de Bertrand Schwartz avec les premières expériences en formation d'adultes au CUCES en Lorraine, puis au CUEEP à Lille. La grande force des Nord-américains porte sur le secteur de la recherche concernant la psychologie de l'autoformation et la mesure des effets de l'autoformation (voir les travaux sur l'échelle de disposition à l'apprentissage auto dirigé, présenté en particulier durant le colloque mondial de l'autoformation au CNAM à Paris les 23 et 24 juin 2000 www.cnam.fr/autoformation).

Les Nord-américains ont aussi une forte capacité pour mettre en œuvre des centres de ressources dans de nombreuses entreprises de toutes tailles. Les APP sont très proches d'un certain modèle de centre de ressources que l'on peut voir aux USA ! Par ailleurs, au plan européen, je pense au projet britannique "University For Industry". Ce projet ambitieux, porté par une forte volonté politique, s'apparente aussi à l'action des APP, sauf qu'il s'agit d'un projet de type "Top-down", c'est-à-dire l'opposé de la logique du réseau des APP, partie d'abord d'une volonté d'acteurs de terrain en région Rhône-Alpes, puis repris par le niveau politique au plan national.

Dans les conclusions des travaux menés en 1989 dans le programme EuroTechnet, on avait pu mettre en évidence les dominantes dans la mise en œuvre de l'autoformation dans plusieurs pays européens : en Grande Bretagne, cela portait surtout sur les formations à distance (Open University ou Open Centre, formation hors les murs pour le plus grand nombre) ; en Allemagne, c'était clairement Autoformation sur le poste de travail (Entreprise d'Entraînement Pédagogique), et en France, à l'époque, nous étions tiraillés entre la conception "histoire de vie" et les débuts des APP, avec "Les premiers systèmes pédagogiques basés sur l'autoformation" (voir

deux livres collectifs correspondants). Le tout tirait déjà très fort vers le concept "d'organisation apprenante", tout à fait nouveau à l'époque, et qui aujourd'hui est devenu plus central.

IOTA+ :

Comment voyez-vous le déploiement de l'autoformation dans la formation des adultes dans les années à venir ?

Philippe Carré :

Pour faire de la prospective sur la formation professionnelle pour le prochain siècle, je dirais que deux grandes tendances se dégagent. La première tourne autour de la notion de "**formation ouverte**" (voir document de consensus du collectif de Chasseneuil sur les FOAD en ligne sur le site des APP : www.app.tm.fr) et de celle "**d'autoformation éducative**" pour reprendre le terme de Daniel Poisson. Comment créer, gérer et faire marcher des dispositifs où les gens sont pris pour des adultes et peuvent réaliser leur projet avec une assistance et avec l'appui de ressources adéquates ? C'est clairement le réseau des APP. La deuxième tendance décline le concept "**d'organisation apprenante**". Comment, dans le travail, les gens apprennent et développent leurs compétences par eux-mêmes ? Le dénominateur commun, pour moi, entre ces deux volets complémentaires, c'est la transition entre une conception de la formation vers une conception de l'autoformation. Le formateur n'est plus le centre de gravité, mais c'est l'apprenant qui "mène sa barque" avec l'aide de facilitateurs de toutes sortes. Deux variantes croisées vont se développer : l'une sur le temps de travail, avec la mise en place d'une organisation apprenante, l'autre, hors du temps de travail, avec le développement du temps libre (RTT, temps partiel ou autre pour un apprentissage tout au long de la vie) où l'APP est, pour moi, une réponse d'avenir.

Interview réalisée en mai 2000 par
Jean Vanderspelden : iota.jvds@app.tm.fr

* Lire : "L'autoformation, psychopédagogie, ingénierie et sociologie – Ph. Carré, A. Moissan et D. Poisson – PUF 1997 – 276 pages "

** Lire : "L'autodidaxie" - G. Le Meur – Ed. Université de Nantes FC – 1996

La volonté du CNED de créer, pour ses inscrits en formation continue, un accompagnement en présence a donné lieu, en 1998, à l'élaboration entre les APP volontaires et le CNED, d'une convention définissant les termes de la prestation. Expérimentale dans un premier temps, cette initiative s'est véritablement structurée dans l'année 1999/2000 et la collaboration entre les APP et le CNED a progressivement trouvé plus harmonieusement ses marques. L'expérience en cours peut inciter, c'est notre souhait, un nombre plus important d'entre vous à se joindre au travail entrepris.

Rappelons d'abord brièvement les axes définis par la convention.

La prestation de type I (PI) fait partie de toute formation choisie par un inscrit en formation continue. Elle est gratuite pour l'inscrit et obligatoire (l'assiduité est contrôlée).

Selon la durée horaire de la formation CNED, elle implique une présence de l'inscrit à l'APP allant de 4 à 10 heures.

Ce nombre d'heures limité a conduit à donner au contenu de l'intervention le cadre suivant : organisation du travail, facilitation à la structuration des connaissances (élaboration de fiches, de notes, fiches de synthèse, mémorisation...). Elle implique aussi la mise à disposition de l'inscrit du centre de ressources du site.

Cette prestation n'est pas liée au contenu du cours du CNED.

La prestation de type II (PII) est payante pour l'inscrit (prise en charge financière de l'employeur, de l'organisme financeur ou participation personnelle de l'inscrit). Elle est conçue par tranches de 10 heures (selon les besoins et les disponibilités financières).

Le choix de l'inscrit se fait en fonction de l'offre des APP (dont la définition précise, lors du conventionnement, est indispensable)

Cette prestation n'est pas nécessairement liée au contenu des cours du CNED.

La prestation de type III (PIII) payante elle aussi, suppose de la part des APP - et des formateurs - qui l'ont adoptée une connaissance des cours du CNED.

Il s'agit en effet, sous des formes diverses d'un travail lié au contenu des cours. Un lien pédagogique étroit existe entre les Instituts qui proposent cette prestation (Lyon, Toulouse, Grenoble depuis cette année et Poitiers l'an prochain) et les équipes de formation des APP. Chaque Institut est maître de la conception de sa prestation.

Lors de la deuxième quinzaine de Juin 2000, des rencontres inter - régionales organisées à l'initiative du CNED,

avec la participation de IOTA + (les sites inscrits à ces rencontres en recevront prochainement le compte rendu) ont permis à plus de 150 formateurs de se retrouver à Poitiers, à Lille, à Paris, à Lyon, à Marseille et à Toulouse. Ils ont pu échanger leurs expériences, positives ou ... plus nuancées. Le besoin d'un partenariat plus dynamique est alors clairement apparu.

Des décisions précises ont été adoptées :

- le CNED met à disposition des sites un correspondant pédagogique chargé d'être à l'écoute des besoins, des suggestions, d'en faire la synthèse et d'impulser, éventuellement, un travail de groupes. Des plages de réponse téléphonique sont ouvertes les mardi et jeudi de 14 h. à 17 h. ; une adresse e-mail : «cverley@cned.fr» permet la circulation rapide de l'information.

- IOTA+ a proposé d'être un relais pour des échanges diffusés à l'ensemble des APP et témoin de sa disponibilité.

Reste maintenant à rendre concrètes ces amorces de travail commun, à l'occasion de rencontres organisées plus tôt dans l'année, qui permettraient de prendre à nouveau la mesure de nos apports respectifs.

Contact :
Correspondant accompagnement CNED
C.VERLEY - Tel : 05 49 49 95 82
Adresse e-mail : cverley@cned.fr

Brèves

Tables rondes du secrétariat d'Etat, des droits de la femme et de la Formation Professionnelle

Les groupes de travail préparatoire à la réforme de la loi sur la formation professionnelle ont achevé leurs travaux en juin dernier. Les APP ont été représentés dans certains de ces groupes, en particulier celui sur les nouvelles modalités de formation. Le rapport final, dont la rédaction a été coordonnée par la DGEFP avec l'aide du CEREQ, du Centre Inffo et de l'ORAVEP, a été présenté au cours d'une table ronde clôturée par Madame Nicole Péry. L'ensemble du document est accessible sur le site : www.oravep.asso.org. Il est vivement recommandé d'en prendre connaissance, sachant que malgré l'origine diverse des participants, un consensus réel s'est établi au moment de la rédaction des " recommandations ".

AUTOFOD " renforcement

Dans le cadre du " renforcement " de l'action AUTOFOD, financée sur le programme ADAPT bis (FSE), les partenaires d'AUTOFOD (CESI, IOTA/ORAVEP, Videoscop, Université de Nancy et service audiovisuel de l'université de Nantes) réalisent actuellement le tournage de près de 200 vidéogrammes de 4 minutes chacun, conçus à partir de reportages et de témoignages illustrant les pratiques de FOAD en France. Beaucoup d'APP et d'organismes supports d'APP ont été sollicités pour témoigner. L'ensemble de ces vidéogrammes devrait être disponible fin mars 2001, accessible soit par internet soit sur supports CD ROM ou cassette vidéo. Une diffusion télévision est également prévue sur la 5ème dans le cadre de ses émissions " les amphis de la 5ème ".

Contact : Michel Tétart - iota.tetart@wanadoo.fr

La rubrique Réseau APP/Internet www.app.tm.fr

Expérimentation - Déploiement régional des outils du réseau

Aujourd'hui, dans la rubrique «outils du réseau», chaque APP dispose d'une adresse électronique perenne et identitaire (nom.app@app.tm.fr), des forums nationaux et régionaux, d'un espace de communication synchrone et des listes de diffusion permettant en une seule fois d'envoyer un message à un ensemble d'APP, de toute l'actualité du réseau mise à jour tous les mois.

Demain, à titre expérimental, et en adéquation aux choix et règles définies par l'équipe d'animation régionale du réseau des APPen Nord-pas-de-Calais, ces outils seront disponibles pour toutes les équipes y compris dans les antennes géographiques. IOTA+ diffusera une adresse et des " mots de passe " aux 28 antennes de la région. L'accès aux outils de gestion (statistiques) reste l'exclusivité des APP. Une page internet sera également créée avec un accès direct aux listes de diffusion, aux boîtes aux lettres, à des actualités régionales et à un annuaire plus précis afin de rendre plus visible l'offre de formation APP en Nord-pas-de-Calais.

Après demain, une généralisation à l'ensemble des sites du territoire ?

Il se dit des choses dans le forum de APP....

Publication d'une contribution de l'APP de Saint-Denis, qui répond à celui de l'APPdes Herbiers " les APPdans tous leurs états ? ", extrait du «forum APP», 20 octobre 2000.

«Salut à tous,

Je ne sais pas si nous sommes tous d'accord, mais une chose est sûre, nous nous préoccupons plus que tout de l'avenir des APP. A mon avis, et pourvu que tout le monde ne soit pas d'accord (pour qu'il y ait des réponses), il me semble que l'avenir des APPest incertain.

- Qu'en est-il du fonctionnement des réseaux national et régionaux ? Nous devrions être submergés de travail en réseau, projets de financements communs, échanges de pratiques, mises en relation de nos contenus et démarches, création d'une démarche de qualité commune et surtout pouvoir proposer nos services à d'autres réseaux que nos institutionnels habituels !

- Qu'en est-il, justement, de nos institutionnels, qu'attendent-ils de nous ?

Tout d'abord nous devons être à la pointe en pédagogie, en recherche permanente sur les nouvelles technologies de communication et d'information mais toujours avec des financements à 22 francs, 27,80 francs, 28 francs.

Ensuite sur nos conventions "classiques" DRTEFP et CRIF (Conseil régional Ile de France) on nous en demande toujours plus : remise à niveau pour chéquier micro, formation emplois jeunes (CR IDF) et certificat de navigation internet pour la DRTEFP! (qui paiera les coûts engendrés, qui paiera la mise à jour des installations, qui paiera nos formations...).

Et pourquoi pas passer par une démarche qualité du réseau, obliger les structures support à respecter le cahier des charges, redéfinir la place des coordonnateurs... Nous devons certainement faire évoluer nombre de nos pratiques et surtout réfléchir ensemble à cette évolution... et peut-être rattraper le fameux train !

Désolé cet écrit est un peu décousu et énervé mais il exprime bien notre dépit, voir quelquefois notre découragement. A bientôt pour poursuivre la réflexion !»

**Contact : J.-P. Alves, APP de Saint-Denis
e-mail : app.saint.denis@app.tm.fr**

Rappel : le forum est ouvert à tous les APP, chacun peut lire, contribuer et/ou répondre. Il s'agit d'un espace d'échanges entre APP auxquels IOTA ne contribue pas directement.

Regroupement national des APP

Les membres du regroupement national des APP se sont réunis le 1 décembre 2000 dans les locaux de Peuple et Culture à Paris.

Contact : Michel Marchand - app.lille.ilep@nordnet.fr

ENQUÊTE sur les outils multimédias utilisés en APP.

Vous avez eu avec le dernier bulletin un questionnaire sur les outils multimédias que vous utilisez préférentiellement dans votre APP. Aujourd'hui, nous en avons reçu une centaine. Nous attendons les autres ... jusqu'au 31/12/00 (voir «Forum outils»). Merci.

**Contact : J. Vanderspelden
e-mail : iota.jvds@app.tm.fr**

Bulletin de IOTA+

18-26, rue Goubet – 75959 Paris cedex 19
Tél : 01 48 03 90 00 – Fax : 01 48 03 90 21
e-mail : iota.oger@app.tm.fr

Directeur de la publication : Jacques Bahry

Rédacteur en chef : Michel Tétart

Secrétariat de rédaction : Christiane Oger

Ont contribué à ce numéro :

F. Leplâtre - Ph. Carré - J. Vanderspelden

E. Goyard - M. Tétart

Impression : Epigraph. Tél : 01 48 41 45 94

ISSN : 0298 8070

Demande d'abonnement au bulletin de IOTA + (à n'utiliser que si vous n'êtes PAS un APP)

Organisme : _____

Mr, Mme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Prix : 400 Frs TC - Chèque à établir à l'ordre de IOTA+/ORAVEP
à retourner à IOTA+ ORAVEP, 18, 26 rue Goubet, 75959 PARIS cedex 19